

(1)

(N° 57.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1881.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 (*).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. WASHER.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 s'élève à 1,483,500 francs. Il présente, comparativement à l'exercice 1881, les différences suivantes : 91,000 francs en plus sur les Non-Valeurs et 70,500 francs en plus sur les Remboursements, soit une augmentation totale de 161,500 francs.

Sous la date du 11 novembre dernier, l'honorable Ministre des Finances a fait parvenir un amendement se rapportant à l'article 10, *Marine*. — Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement de droits de pilotage, de phares et fanaux

Le chiffre primitivement fixé à 140,000 francs est porté à 250,000 francs. Cette augmentation est proposée pour mettre le chiffre de l'allocation d'accord avec la réalité des faits.

Par suite de cet amendement le total du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements doit être porté à 1,593,500 francs.

Le projet n'a soulevé aucune observation au sein des sections; la section centrale l'adopte à l'unanimité et propose à la Chambre d'y donner son adhésion.

Le Rapporteur,
G. WASHER.

Le Président,
AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

(¹) Budget, n° 35, XII (session de 1880-1881).
Amendements du Gouvernement, n° 14.

(²) La section centrale, présidée par M. LE HARDY DE BEAULIEU, était composée de MM. WASHER, DE BRUYN, ALEX. JAMAR, DE MONTPELLIER, SCAILQUIN et FÉRON.